

# Soutiens au réemploi

Les dispositifs des éco-organismes proposés aux structures de l'ESS

---



**SYVadec**

service public de valorisation

FEMU PER DUMANE

## Le contexte

Les filières à responsabilité élargie du producteur (REP) organisent la prévention et la gestion de certains déchets, sur la base du principe du **pollueur-payeur** : les responsables de la mise sur le marché de produits peuvent être tenus d'en assurer la fin de vie.

Pour ce faire, les producteurs peuvent mettre en place des structures collectives appelées **éco-organismes**. Ces sociétés à but non lucratif, reçoivent et gèrent les **éco-contributions** versées par les producteurs. Une partie des fonds est ensuite reversée aux collectivités avec lesquelles elles ont des conventions, souvent en fonction des **performances** de collecte réalisées par ces dernières.

- La Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), a permis la mise en place **de fonds dédiés au financement du réemploi et de la réutilisation** dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.
- **La loi Climat et résilience d'août 2021 a permis d'orienter 100 % de l'ensemble des fonds réemploi vers les seules structures de l'ESS.**

Le fonds réemploi attribue les financements à toute personne éligible dont les activités respectent un principe de proximité (moins de 300 km entre le site de collecte et de revente). Ces financements sont versés sur le fondement d'une convention établie entre le fonds et ses bénéficiaires.

# Fonds Réemploi Réutilisation des éco-organismes



Les filières qui proposent ces financements :

- **Refashion** pour les textiles
- **Valdelia** pour les meubles professionnels
- **Ecologic** pour les équipements électriques et électroniques, les articles de sport et loisir, le matériel de bricolage et de jardin thermique
- **Ecomaison** pour les meubles, le matériel de bricolage et de jardin, les jeux et les jouets

1

# Re\_fashion

**Contact :**

Stéphanie Richard : responsable collecte et tri ; [s.richard@refashion.fr](mailto:s.richard@refashion.fr)

Clara Léonard : chargée de développement territorial pour le secteur Sud ;  
[c.leonard@refashion.fr](mailto:c.leonard@refashion.fr)

## Ce que propose REFASHION

### 1. Services pour accéder au gisement :

Pas de dispositif dédié.

### 3. Volet financier :

- Soutien à la traçabilité :
  - Forfait minimum de 1 500 €/an si 20T entrantes minimum, sur lesquelles l'association doit avoir une action écrémante.
  - Facturation au trimestre avec une régulation possible si les 20T minimales ne sont pas atteinte avec un tonnage supérieur ultérieur.
- Soutien à la création ou au développement d'activités via des AMI

### 2. Volet opérationnel :

Enlèvement effectué par un opérateur de collecte conventionné Refashion : pour la Corse il s'agit du SYVADEC.

## Les catégories d'objets concernés



VÊTEMENTS



CHAUSSURES



MAROQUINERIE



LINGE DE MAISON

## Accès au gisement

Apports volontaires

Forfait minimum de 1 500 €/an pour au moins 20 T

| Quantité annuelle entrante pour réemploi ou réutilisation | Montant (€) |
|-----------------------------------------------------------|-------------|
| < 20 tonnes                                               | 0           |
| ≥ 20 tonnes et < 60 tonnes                                | 1 500       |
| ≥ 60 tonnes et < 120 tonnes                               | 3 000       |
| ≥ 120 tonnes et < 250 tonnes                              | 6 000       |
| ≥ 250 tonnes                                              | 9 000       |

## Volet financier

Condition à respecter : être conventionné avec Refashion

Structure ESS

## Volet opérationnel

Produit réemployé via la vente ou le don

Traçabilité via :  
- le comptage et l'utilisation d'abaques  
- la pesée des flux.

Produit orienté vers un repreneur via un collecteur agréé

Pour la Corse : enlèvement par le SYVADEC

## Les dispositifs complémentaires

### >Situation actuelle

Pour la période 2023 – 2024, Refashion a mis en place deux dispositifs :

- L'AMI « Fond réemploi et réutilisation »
- L'AAP « Challenge reconditionnement »

Pour cette année les candidatures sont closes et pour le moment il n'y a pas de visibilité sur la reconduction de ces dispositifs l'année prochaine. Si malgré tout, des projets remontent via les têtes de ponts nationales, Refashion aura plus d'éléments pour appuyer sa demande de les renouveler.

### >Pour information, de quoi s'agit-il

#### L'AMI « Fond réemploi et réutilisation »

Objectif : **augmenter les volumes de textiles et de chaussures réemployés et réutilisés localement via des actions de reconditionnement** (nettoyage, détachage et réparation) et donner les moyens aux acteurs de définir le reconditionnement comme une priorité afin de développer un réemploi et une réutilisation de qualité.

Répartition de l'enveloppe financière par les têtes de réseau (ESS France, Tissons la solidarité, Emmaüs France, Croix-Rouge française, Réseau national des ressourceries, Secours catholique) qui versent les soutiens aux structures qui ont candidaté.

#### L'AAP « Challenge reconditionnement »

Objectif : **allonger la durée de vie des articles grâce à la mise en place d'actions de reconditionnement**; développer les volumes réemployés réutilisés localement ; donner les moyens aux acteurs d'augmenter la qualité des pièces proposées.

**Actions éligibles : Hygiénisation ; Nettoyage, séchage et/ou détachage; Réparation.**

Enveloppe amorçage (100% du montant global pris en charge) : équipements, formations, frais généraux et de structure

Enveloppe développement (50% du montant pris en charge) : équipements, formations, accompagnement et conduite de projet, communication, frais généraux de structure.

2



**VALDELIA**

**Accélérateur de secondes vies**

**Contact :**

Samy Chabot : coordinateur national réemploi ; [samy.chabot@valdelia.org](mailto:samy.chabot@valdelia.org)

Vanessa Gourdon : responsable secteur sud est + corse ;  
[vanessa.gourdon@valdelia.org](mailto:vanessa.gourdon@valdelia.org)

# Les éléments d'ameublement professionnels

## Ce que propose VALDELIA

### 1. Services pour accéder au gisement :

Organisation de la collecte des professionnels par les structures de l'ESS partenaires de Valdelia à proximité.

### 2. Volet financier :

Soutien à la tonne réemployée

### 3. Volet opérationnel :

Mise à disposition d'une benne sur demande si le volume de déchets produits est supérieur à 20m<sup>3</sup>. La mise à disposition est ponctuelle, la benne est retirée dès qu'elle est pleine.

Possibilité d'apporter les déchets d'éléments d'ameublement sur des points d'apport volontaires (PAV) disponibles sur le site internet de Valdelia.

Les PAV accueillent les détenteurs professionnels souhaitant se débarrasser de petites quantités de meubles usagés (moins de 20m<sup>3</sup>).  
En Corse : AM environnement à Biguglia et Corse Euro Déchet à Sarrola-Carcopino.



# Les éléments d'ameublement professionnels



**VALDELIA**  
Accélérateur de secondes vies

## Les catégories d'objets concernés



Mobilier de collectivité



Mobilier de bureau



Mobilier d'agencement de magasin

## Accès au gisement

Collecte chez les professionnels (bureaux, chantiers)

## Volet financier

170 €/T

Structure ESS

## Volet opérationnel

Produit réemployé via la vente ou le don

Traçabilité via :  
- le comptage et l'utilisation d'abaques  
- la pesée des flux.

Dépôt sur un PAV si  $V < 20m^3$

Déchets en mélange

Dépôt dans un contenant mis à disposition de manière ponctuelle et sur demande si  $V > 20m^3$

3

EcoLogic

**Contact :**

Thomas Deshoulières : responsable régional Sud – collecte et réemploi ;  
tdeshoulières@ecologic.com

# Cadre général

## Les flux concernés :

- Equipements électriques et électroniques (DEEE)
- Articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ Th)
- Articles de sport et de loisirs (ASL)

## Les partenaires visés :

Tous les acteurs de l'ESS ayant une activité de réemploi-réutilisation sur l'un des flux concernés et en mesure de pouvoir assurer la traçabilité des entrées et des sorties en réemploi (vente ou don) via des déclarations trimestrielles.

## Les dispositifs proposés :

1. Services pour accéder au gisement
2. Soutiens financiers
3. Solutions pour l'enlèvement

# DEEE, ABJ, ASL

## Ce que propose Ecologic

### 1. Services pour accéder au gisement :

- Mise en relation des structures de l'ESS avec les collectivités pour les prélèvements en déchèterie via les zones de réemploi\*
- Mise en relation avec les distributeurs partenaires
- Possibilité de récupérer les dons effectués par diverses structures sur la plateforme : [www.e-reemploi.eco](http://www.e-reemploi.eco).

### 2. Volet opérationnel :

Mise à disposition de contenants pour enlèvement gratuit avec mutualisation possible avec les autres flux.







### 3. Volet financier :

- Soutien à la tonne récupérée et réemployée pour les équipements électriques et électroniques
- Soutien à la massification des équipements non réemployés établi sur la base d'un tonnage moyen par semestre
- Soutien à la tonne réemployée variable en fonction des autres catégories d'objets

\* **Zone de réemploi** en déchetterie : espace identifié, abrité et surveillé, accessible aux usagers sous contrôle des gardiens, uniquement pour le dépôt d'objets et disposant d'une signalétique appropriée. Les déchets sont récupérés exclusivement par la structure de l'ESS référencée par l'éco-organisme et en contrat avec la collectivité.

Le SYVADEC sur son territoire va progressivement déployer des **espaces de gratuité**. Il s'agit là aussi d'espaces dédiés au dépôt d'objets, qui se fait de manière autonome par les usagers. Pour la récupération, il n'y a pas de contrat d'exclusivité avec une structure de l'ESS, tout visiteur de la recyclerie pourra déposer et / ou prendre des objets en s'enregistrant au préalable.

## Les catégories d'objets concernés

-  Articles de sport et loisirs hors mobilité (ASL)
-  Articles de sport et loisirs mobilité
-  Equipements électriques et électroniques (DEEE)
-  Gros articles de bricolage et de jardinage thermiques (ABJ Th)
-  Tondeuse classique
-  Petits articles de bricolage et de jardinage thermiques

### Accès au gisement

Zones de réemploi en déchèterie (hors SYVADEC)

Distributeurs

Plateforme de dons

Collectes à domicile

Apports volontaires

### Volet financier

#### Structure ESS

20 €/T entrante uniquement sur DEEE



DEEE

350 €/T vendue



ASL

*Mobilité*  
550 €/T vendue



ASL

*Autres*  
350 €/T vendue



ABJ Th

*Gros ABJ TH*  
30 €/unité vendue



ABJ Th

8 €/unité vendue



ABJ Th

*Petits ABJ TH*  
5 €/unité vendue

Soutien jusqu'à 50 €/T

### Volet opérationnel

Produit réemployé via la vente ou le don

Traçabilité via : la pesée des flux (dérogation possible pour les ASL pour l'utilisation d'abaques)

Dotation de contenants et prise en charge gratuite de la collecte et du traitement. Contenants adaptés à la taille des objets. Mutualisation possible des flux.

| Poids moyen par semestre | Soutien  |
|--------------------------|----------|
| <1t                      | 0 €      |
| Entre 1t et 2t           | 20 €HT/t |
| >2t                      | 50 €HT/t |

Caisse grillagée



Déchets en mélange

Bac roulant



Palox 600L



4



**Contacts :**

Théo Casset : responsable régional Sud-Est ; [tcasset@ecomaison.com](mailto:tcasset@ecomaison.com)

Nathalie Tubiana : Cheffe de projet développement partenariat ESS ;  
[ntubiana@ecomaison.com](mailto:ntubiana@ecomaison.com)

# Cadre général

## Les flux concernés :

- Éléments d'ameublement : mobilier, literie, décoration textile (DEA)
- Articles de bricolage et de jardin : matériel de bricolage + produits et matériels destinés à l'entretien du jardin (ABJ)
- Jeux et jouets (JJ)

## Les partenaires visés :

Tous les acteurs de l'ESS ayant une activité de réemploi-réutilisation sur l'un des flux concernés et en mesure de pouvoir assurer la **traçabilité** des entrées et des sorties en réemploi (vente ou don) via des **déclarations trimestrielles**.

## Les dispositifs proposés :

1. Services pour accéder au gisement
2. Soutiens financiers
3. Solutions pour l'enlèvement

# 1. Les éléments d'ameublement

## Ce que propose Ecomaison

### 1. Services pour accéder au gisement :

Quand la structure de l'ESS adhère, Ecomaison lui transmet la liste des points de collecte adhérents à l'éco-organisme. Il existe différents types de points de collecte :

- points de collecte permanents : magasins distributeurs, entrepôts logistiques, zones de réemploi en déchèterie\*
- points de collectes ponctuels : hôtels et résidences hors foyers, chantiers
- plateforme de dons d'ECOMAISON : mise en ligne d'invendus, retours SAV, fins de série, modèles d'expositions par des partenaires adhérents d'ECOMAISON (distributeurs, etc.)

### 2. Volet financier :

- Soutien à la tonne récupérée, réemployée et trié/non réemployée avec une majoration lorsque le tri permet une collecte séparée du bois
- Soutien à la création ou au développement d'activités via des AMI

### 3. Volet opérationnel :

Proposer des solutions de collecte des produits ni réemployés ni réutilisés afin qu'ils soient recyclés ou valorisés :

- Contenants adaptés au foncier disponible au sein de l'association, en permettant si possible la collecte séparée du bois
- Et / ou carte pro pour accéder à des points de collecte où déposer gratuitement les DEA

\* **Zone de réemploi** en déchèterie : espace identifié, abrité et surveillé, accessible aux usagers sous contrôle des gardiens, uniquement pour le dépôt d'objets et disposant d'une signalétique appropriée. Les déchets sont récupérés exclusivement par la structure de l'ESS référencée par l'éco-organisme et en contrat avec la collectivité.

Le SYVADEC sur son territoire va progressivement déployer des **espaces de gratuité**. Il s'agit là aussi d'espaces dédiés au dépôt d'objets, qui se fait de manière autonome par les usagers. Pour la récupération, il n'y a pas de contrat d'exclusivité avec une structure de l'ESS, tout visiteur de la recyclerie pourra déposer et / ou prendre des objets en s'enregistrant au préalable.



# 1. Les éléments d'ameublement

## Les catégories d'objets concernés



Assise



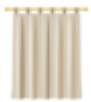
Couchage



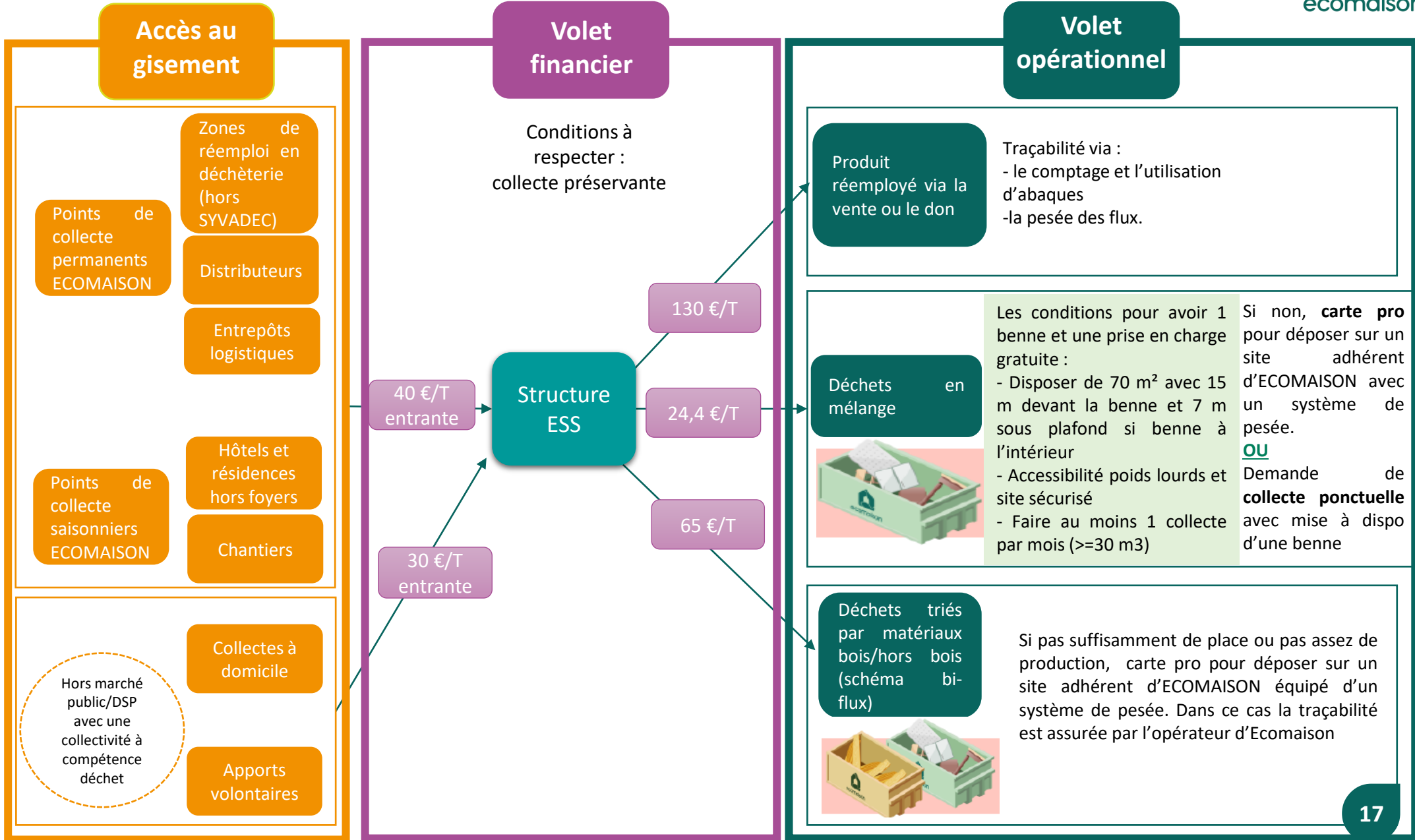
Plan de pose, plan de travail



Rangement



Décoration textile



# 1. Les éléments d'ameublement

## L'AMI « Réemploi & Territoire » <https://espaceinnovation.ecomaison.com/fr/challenges/reemploi>

- ❑ Objectifs : soutenir des projets générant des tonnes réemployées en région et construits dans une logique d'écosystème local.
  
- ❑ Calendrier : **3 sessions de sélection entre février et décembre 2024 : mai (dépôt du dossier entre le 9 février et le 30 avril), septembre (dépôt du dossier entre fin mai et le 15 juillet) et décembre (dépôt du dossier entre fin septembre et le 15 novembre).**
  
- ❑ Porteurs de projets éligibles :
  - tout acteur du réemploi de l'ESS porteur d'un projet individuel
  - tout collectif d'acteurs constitués sous forme de Groupement incluant obligatoirement un acteur du réemploi de l'ESS
  
- ❑ Critères d'éligibilité des projets :
  - niveau de maturation : nouveau projet ou développement de projet / expérimentation
  - activités : collecte préservante, tri pour réemploi, réemploi, préparation à la réutilisation, upcycling, réparation, réparation pour réemploi, stockage, vente ou don
  - produits : EA avec synergie possible avec une autre filière gérée par ECOMAISON sous réserve d'identifier les coûts spécifiques associés.

# 1. Les éléments d'ameublement

## L'AMI « Réemploi & Territoire »

### ☐ Axes de structuration de l'AMI :

| Axes                                                                       | Exemple d'action                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Développer les débouchés (vente ou don tracé)                              | Création ou développement d'espaces de vente physique.                                                |
| Améliorer l'approvisionnement en gisement qualitatif                       | Création de partenariats avec des acteurs du secteur ameublement.                                     |
| Créer ou développer de nouveaux moyens matériels ou de nouvelles capacités | Création d'atelier de menuiserie pour la remise en état.<br>Développer le parc auto pour la collecte. |
| Former les acteurs du réemploi solidaire                                   | Mise en place de la traçabilité de bout en bout. Plan de formations.                                  |
| Innover pour augmenter les volumes réemployés                              |                                                                                                       |
| Développer la réparation                                                   | Réparation interne pour réemploi. Service externe de réparation.                                      |

### ☐ Critères d'évaluation et de sélection des projets :

- ✓ attribution d'un score en fonction des critères suivants :

| Critère d'évaluation du projet                                            | Poids |
|---------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1 - Augmentation prévisionnelle des volumes réemployés (% d'augmentation) | 40%   |
| 2 - Caractère territorial & dimension collective                          | 20%   |
| 3 - Qualité technique de la traçabilité                                   | 10%   |
| 4 - Cohérence et équilibre en moyen et ambition                           | 10%   |
| 5 - Contribution à l'emploi social et solidaire                           | 10%   |
| 6 - Caractère innovant de la proposition                                  | 5%    |
| 7 - Qualité technique du porteur du projet                                | 5%    |

- ✓ soutien pouvant aller de 20k€ à 300k€ sur 2 ans selon l'ambition, le rayonnement territorial et l'impact attendu.
- ✓ corrélation entre le montant demandé et le taux de soutien maximum des dépenses éligibles (après déduction d'autres subventions et aides privées) :

| Financements demandés | Taux max. de prise en charge Ecomaison |
|-----------------------|----------------------------------------|
| Jusqu'à 20 000€       | 67%                                    |
| De 20 000€ à 100 000€ | 50%                                    |
| Plus de 100 000€      | 30%                                    |

## 2. Les articles de bricolage et de jardin

### Ce que propose Ecomaison

[Devenir partenaire de l'ESS d'Ecomaison : formulaire de candidature \(questionnaireweb.com\)](https://questionnaireweb.com)

#### 1. Services pour accéder au gisement :

Quand la structure de l'ESS adhère, Ecomaison lui transmet la liste des points de collecte adhérents à l'éco-organisme. Il existe différents types de points de collecte :

- points de collecte permanents : magasins distributeurs, entrepôts logistiques, zones de réemploi en déchèterie (idem DEA)
- points de collectes ponctuels : hôtels et résidences hors foyers, chantiers
- plateforme de dons d'ECOMAIISON : mise en ligne d'invendus, retours SAV, fins de série, modèles d'expositions par des partenaires adhérents d'ECOMAIISON (distributeurs, etc.)

#### 2. Volet financier :

- Forfaits fixes pour la collecte : soutiens financiers liés à l'affiliation avec des points de collecte adhérents à ECOMAIISON
- Forfait fixe pour l'acquisition d'équipements de traçabilité : bacs, balance, logiciel (installation ou abonnement/licence annuelle) cumulable avec le forfait pour les jeux jouets
- Forfait fixe pour les opérations de sensibilisation
- Soutien à la tonne récupérée et réemployée

#### 3. Volet opérationnel :

Proposer des solutions de collecte des produits ni réemployés ni réutilisés afin qu'ils soient recyclés ou valorisés :

En fonction de la place disponible :

- Mise à disposition d'une benne de 30m<sup>3</sup> avec possibilité de mélanger avec les autres flux traités par ECOMAIISON
- Mise à disposition de 2 palbox de 600 L

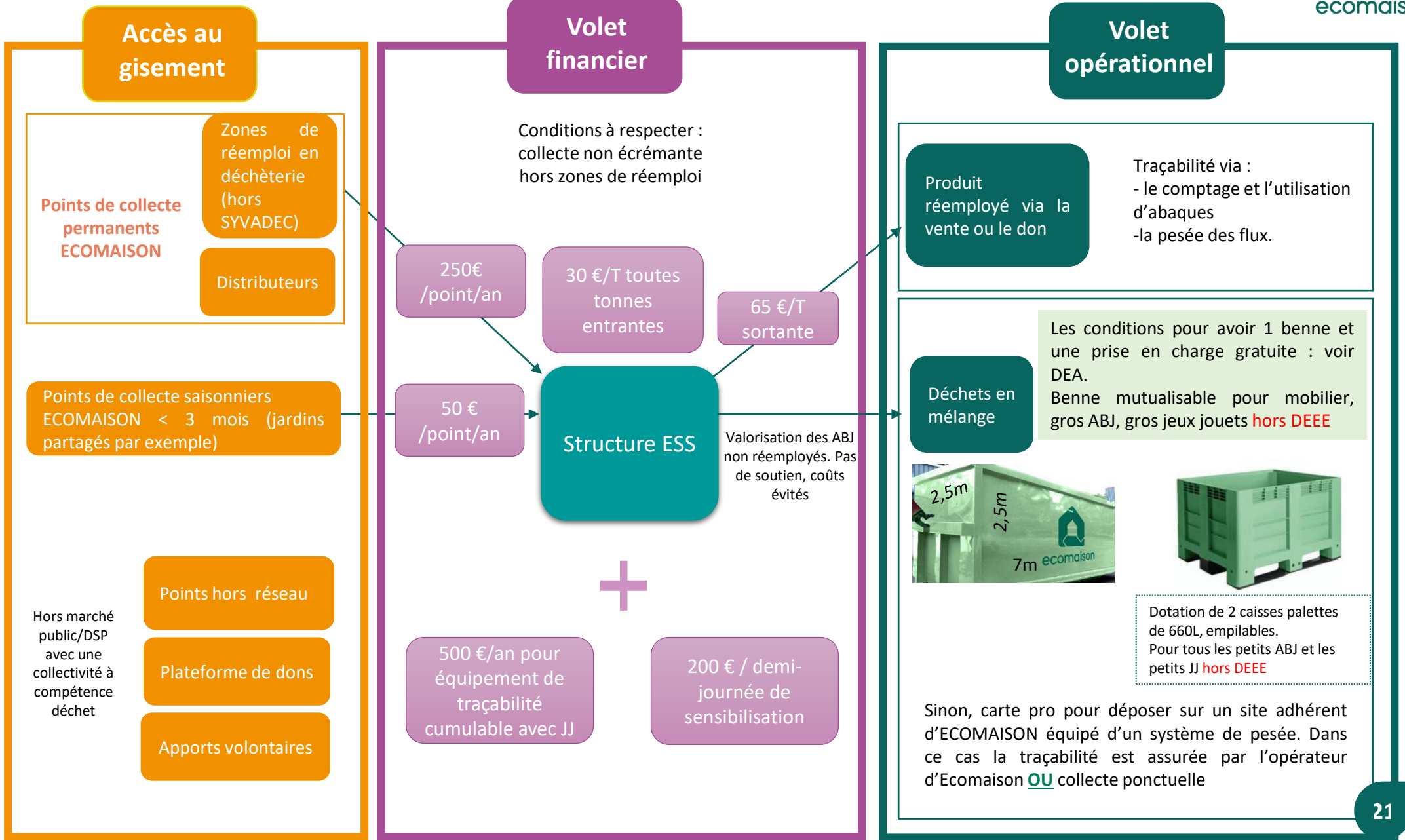
# 2. Les articles de bricolage et de jardin

## Les catégories d'objets concernés

Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin



Matériel de bricolage dont outillage à main

# 3. Les jeux et jouets

## Ce que propose Ecomaison

### 1. Services pour accéder au gisement :

Quand la structure de l'ESS adhère, Ecomaison lui transmet la liste des points de collecte adhérents à l'éco-organisme. Il existe différents types de points de collecte :

- points de collecte permanents : magasins distributeurs, zones de réemploi en déchèterie (idem DEA)
- points de collectes saisonniers permettant une collecte au maximum sur 3 mois (par exemple écoles)
- plateforme de dons d'ECOMAIISON : mise en ligne d'invendus, retours SAV, fins de série, modèles d'expositions par des partenaires adhérents d'ECOMAIISON (distributeurs, etc.)

### 2. Volet financier :

- Forfaits fixes pour la collecte : soutiens financiers liés à l'affiliation avec des points de collecte adhérents à ECOMAIISON
- Forfait fixe pour l'acquisition d'équipements de traçabilité : bacs, balance, logiciel (installation ou abonnement/licence annuelle) cumulable avec le forfait pour les Articles de bricolage et de jardin
- Soutien à la tonne récupérée et réemployée

### 3. Volet opérationnel :

En fonction de la place disponible :

- Mise à disposition d'une benne de 30m<sup>3</sup> avec possibilité de mélanger avec les autres flux traités par ECOMAIISON
- Mise à disposition de 2 palbox de 600 L

# 3. Les jeux et jouets

## Les catégories d'objets concernés

Jeux de plein air




Jeux de société et puzzle



Autres jeux d'intérieur




### Accès au gisement

Points de collecte permanents **ECOMAISON**

Zones de réemploi en déchèterie (hors SYVADEC)

Distributeurs

Points de collecte saisonniers **ECOMAISON** < 3 mois (écoles par exemple)

Hors marché public/DSP avec une collectivité à compétence déchet

Points hors réseau

Plateforme de dons

Apports volontaires

### Volet financier

Conditions à respecter : collecte non écrémante hors zones de réemploi

500€ /point/an

30 €/T toutes tonnes entrantes

900 €/T réemploi

50 € /point/an

450 €/T réemploi

Structure ESS

Activité qualifiée jouets \*

Généraliste

500 €/an pour équipement de traçabilité cumulable avec ABJ

Valorisation des JJ non réemployés. Pas de soutien, coûts évités

\*Personne dédiée + charte qualité

### Volet opérationnel

Produit réemployé via la vente ou le don

Traçabilité via :  
- le comptage et l'utilisation d'abaques  
- la pesée des flux.

Déchets en mélange

Les conditions pour avoir 1 benne et une prise en charge gratuite : voir DEA.  
Mise en benne : mobilier, gros ABJ, gros jeux jouets **hors DEEE**




Si pas de place pour une benne : dotation de 2 caisses palettes de 660L, empilables. Pour tous les petits ABJ et les petits JJ **hors DEEE**

Sinon, carte pro pour déposer sur un site adhérent d'ECOMAISON équipé d'un système de pesée. Dans ce cas la traçabilité est assurée par l'opérateur d'Ecomaison **OU** collecte ponctuelle